

SÉANCE DU VINGT CINQ OCTOBRE 2010

~~~~~

Date de convocation : 19 octobre 2010

L'an deux mille dix, le dix neuf octobre à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie Claude Fournet, Maire.

Monsieur Lucien GOLLE est nommé secrétaire de séance.

Béatrice ROCHAIX est absente excusée et a donné pouvoir à Nicole BOUET, Sarah LAMBERT est absente excusée et a donné pouvoir à Marie-Claude FOURNET.

La lecture du compte-rendu de la dernière séance est approuvée à l'unanimité.

Mme le Maire signale que deux autres points seront ajoutés à cette séance, non inscrits à l'ordre du jour, mais des éléments importants à traiter lui ont été transmis depuis l'envoi des convocations.

## **1/Renforcement électrique Poste Castanière.**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a transmis à la mairie un dossier de renforcement du réseau électrique au poste Castanière. La dépense prévisionnelle est de 37800 € TTC, entièrement prise en charge par le Syndicat. Les élus doivent cependant approuver ce projet. Vote à l'unanimité.

## **2/ CLSH- Cotisation annuelle.**

Afin de pérenniser le fonctionnement du CLSH, une contribution financière annuelle de 5 euros sera demandée aux parents dont les enfants fréquentent le CLSH, matin, midi à la cantine, et soir. Cette contribution permettra de justifier du fonctionnement du CLSH durant le temps de la pause méridienne, et de solliciter la CAF pour de nouvelles subventions. Cette contribution sera facturée par le CLSH au mois d'octobre. Vote à l'unanimité.

## **3/ Irrécouvrables eau et assainissement**

La secrétaire de mairie et le percepteur ont fait le point sur les factures d'eau et d'assainissement non réglées depuis quelques années, même au-delà des poursuites légales. Le montant total des irrécouvrables est de 979.22 €. Le Maire sollicite les élus pour l'inscrire au budget. Avis favorable à l'unanimité.

## **4/ Station de relevage de Chapelus :**

Un nouveau devis plus précis des travaux a été demandé à la SARL Michelier, d'un montant de 27 683 € HT incluant toutes les prestations demandées, télésurveillance incluse. Vote à l'unanimité du devis, et pouvoir au maire pour solliciter auprès des organismes et instances des subventions aux taux les plus élevés.

## **5/ Source de Grioux- traitement UV**

Suite au projet de remettre en fonctionnement la source de Grioux, des devis de traitement de l'eau par UV ont été sollicités. L'entreprise BIO-UV propose un traitement du réservoir pour 1428 € HT ainsi qu'un système de traitement des raccordements des utilisateurs proches de la source pour 3835 € HT. Compte tenu des travaux de plomberie et du nettoyage des périmètres de protection, un budget d'environ 10 000 € serait à prévoir pour la réalisation de ce projet. L'ensemble des élus émet un avis favorable à ce projet, décide de l'effectuer rapidement, et sollicite si possible des demandes de subvention auprès des organismes concernés.

## **6/ Déplacement canalisation réseau d'eau, quartier Pont de Novézan**

Suite à la vente d'une partie d'une parcelle, la canalisation du réseau d'eau communal se trouve au milieu du terrain du particulier et empêche la construction de l'habitation. Un déplacement est nécessaire pour remettre la canalisation en bordure de parcelle, et suivant devis, le montant des travaux à envisager serait de 1067 € HT soit 1276.44 € TTC. Après délibération, les élus votent à l'unanimité la réalisation des travaux.

## **7/ Sécurisation des bâtiments communaux**

Mme le Maire informe les élus qu'elle a été interpellée sur les jeux de certains enfants du village, sans surveillance de leurs parents, notamment au lavoir, qui présentent des risques d'accident.

Mme le Maire reconnaît que la responsabilité des actes en cas d'accident revient aux parents, mais elle propose aux élus d'installer des rambardes supplémentaires sur une partie du lavoir. Un devis a été transmis par l'entreprise ROCHAS pour 1911 € HT.

Après délibération, les élus votent à 5 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions. La proposition est donc refusée.

## **8/ Projet d'alimentation en eau des Estangs- Choix du bureau d'Etudes**

Afin de connaître la viabilité de ce projet, il est nécessaire de faire appel à un cabinet pour une étude. Deux devis sont proposés : Cabinet CEREC pour 10000 € HT et Cabinet PLANISPHERE pour 10 000 € HT.

Après étude des deux devis, le conseil décide à l'unanimité de faire appel au Cabinet CEREC, choisit de lancer l'étude dans un premier temps pour savoir si l'alimentation en eau est possible et permettrait le raccordement d'un terrain à lotir à créer par la suite.

Mme REYNAUD souligne qu'il faudra envisager le raccordement d'autres personnes, habitant ce quartier, même s'ils ne sont pas sur le trajet du réseau d'eau.

## **9/ Projet d'aménagement du village et ADIL 26**

Une étude relative au projet de création de logements quartier Saint Jean pourrait être sollicitée auprès de l'ADIL, en lien avec la commune, la CCVE, le CAUE, Cap Terre, ainsi que l'observatoire local de l'habitat d'Une Autre Provence, et le projet de parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

Cette étude permettrait de cibler les réels besoins d'habitat tout en préparant un projet d'urbanisation cohérent.

Le montage financier serait établi par l'ADIL, et l'étude sera subventionnée par une partie des partenaires, et une faible participation de la commune.

Accord à 13 voix pour et 1 abstention du conseil municipal.

Mr GOLLE fait remarquer que le coût de ce projet lui paraît élevé, et que le résultat de cette étude risque d'arriver trop tard pour le dossier CAP TERRE

## **10/ Projet d'aménagement du village- modification de demande de subvention**

Le conseil municipal avait décidé le 23 février 2010 de solliciter l'aide du Conseil Régional pour obtenir une subvention dans le cadre de l'étude du projet d'aménagement du village.

Il apparaît que la subvention serait éventuellement attribuée par le conseil général et non régional. Le conseil à l'unanimité décide de solliciter le Conseil Général.

### **Dossiers en cours**

Des informations sont communiquées sur l'état d'avancement de différents dossiers.

S'agissant de l'étude engagée avec l'Agence Cap Terre sur les aménagements du village, Dominique Jouve communique les dernières informations. Une réunion de travail est prévue fin novembre, ou sera présenté le projet phasé et chiffré.

Le projet de création d'un chemin communal quartier des Estangs est validé en accord avec Mr et Mme LOPEZ, qui ont permis de trouver une solution cohérente.

Une fuite d'eau sur la traverse Rd 538/ Pont Blanc a été détectée mais l'emplacement exact n'a pas été trouvé à cause de l'enfouissement du réseau. Une recherche de fuite est onéreuse. Le Maire propose de faire réaliser dans une première tranche la rénovation de ce réseau d'eau communal, en utilisant la promesse de subvention de Mr Mariton (10 000 euros), en attendant le résultats du projet d'adduction d'eau quartier des Estangs. Proposition à revoir au prochain conseil municipal.

Une commission électorale doit se réunir pour mettre à jour la liste électorale : séance prévue le 2 décembre à 18h30.

Demande d'un habitant sollicitant le conseil municipal pour être exonéré de la facture d'eau et d'assainissement d'une habitation inoccupée et actuellement mise en vente : refus de l'ensemble du conseil et fermeture du compteur suggérée.

La Direction Départementale de l'Équipement a fait parvenir un devis de marquage au sol pour l'arrêt de bus d'un montant de 233 €. L'ensemble du conseil valide devis et souhaite faire réaliser les travaux rapidement.

Le Maire invite tous les élus à consulter le rapport annuel 2009 de la CCVE mis à disposition en mairie.

Lors d'une réunion de la CCVE, le SDED ( syndicat départemental de l'électrification) a présenté une offre aux communes pour mieux gérer leur éclairage public, en proposant un

contrat sur 3 ans, qui comprend un état des lieux du parc de la commune, une mise en mémoire numérisée, l'assistance pour une passation de marché quant aux travaux à réaliser, contrôles et conseils. Dossier à revoir au prochain conseil.

Questions diverses :

Mme REYNAUD fait remarquer que le problème des poubelles quartier des Estangs devient ingérable. Une plus grosse chaîne sera installée par Marc rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.